

Article 1 : généralités

1. Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro et sous l'appellation : **IFB JEUNES 2019**. Il se déroulera les **22, 23, 24 et 25 octobre 2019** à :
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition sauf pour les délégations étrangères dont l'autorisation à compétition est sous la responsabilité des dites fédérations.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est : . Il sera assisté de . Leurs décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Les « **IFB JEUNES 2019** » est un tournoi international qui s'adresse à tous les joueurs **des catégories minime et cadet**. Les tableaux proposés sont le simple homme, le simple dame, le double mixte, double homme et double dame (**SH, SD, DM, DH, DD**) dans catégories précitées. Une scission de chaque catégorie en **deux tableaux** (élite et standard) sera réalisée en fonction du CPPH.
- 2.2 Tous les tableaux se jouent avec une phase de poule avec 1 ou 2 sortants par poule (selon l'affluence) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.3 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.4 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux ou d'en supprimer.
- 2.5 Le comité d'organisation se réserve aussi le droit d'accorder en priorité aux délégations étrangères un certain nombre de wild-cards par tableau.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est au **22 septembre 2019**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la validation des inscriptions et la confection des tableaux.
- 3.2 Une Liste d'attente ainsi que la publication des **inscriptions validées** sera effective la semaine du **23 septembre 2019**.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **7 octobre 2019**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.4 Les inscriptions sont à faire en ligne (BadNet ou Ebad) ou via une fiche d'inscription adressée sous format électronique à competition@lifb.org ou par courrier à l'adresse **Ligue Ile de France de Badminton, 64, rue du Couëdic 74014 Paris**. Le règlement des droits d'inscription peut se faire via le paiement en ligne sur BadNet, par virement ou par chèque. Dans les 2 derniers cas, envoyer un chèque ou faire un virement correspondant au montant des inscriptions pour que celles-ci soient prises en compte.
- 3.5 Le règlement, par chèque à l'ordre de **Ligue Ile de France de Badminton**, est à envoyer **par courrier** à l'adresse citée ci-dessus. Dès réception du règlement, un courriel de confirmation vous sera adressé.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fera sous forme **ELITE**, c'est-à-dire dans l'ordre décroissant du CPPH et dans la limite des joueurs ou paires définis par tableau. Les inscriptions et tableaux validées seront publiés à la date mentionnée dans l'art. 3.2.
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **25 €** pour **1 tableau** avec 1 Invitation pour les IFB, **35 €** pour **2 tableaux** avec 1 invitation pour les IFB, **40 €** pour 3 tableaux et 1 invitation pour les IFB.
- 3.8 Les joueurs de catégorie minime sont autorisés à se surclasser dans les tableaux de la catégorie cadet à condition que leurs CPPH (concernant le tableau) le permettent.
- 3.9 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la catégorie correspondant au joueur le plus âgé et aussi dans le tableau correspondant au meilleur cph des 2 joueurs.
- 3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles **du mardi 22 octobre de 8h00 jusqu'aux finales qui se dérouleront le vendredi 25 octobre à partir de 11h00** (heure de convocation).
- 3.11 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur et ou le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant aux « **IFB JEUNES 2019** » doit connaître le règlement fédéral ainsi que les dispositifs de la **LIFB** relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à cette compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.3 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Son remboursement sera alors acté. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.4 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront publiées sur BadNet et sur le site de la **LIFB** à partir du **10 octobre 2019** et les tableaux le **mercredi 16 octobre 2019**. Une communication sera faite sur la page Facebook de la Ligue. En cas de modification(s) de ou des tableau(x), prière de tenir compte de la dernière publication des convocations.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants seront fournis pour l'ensemble de la compétition par l'organisation.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs sont par défaut en auto-arbitrage. Suivant le dispositif qui sera mise en place par les organisateurs, certains matchs seront susceptibles d'être arbitrés lors de la compétition.
- 5.8 Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui dans la mesure du possible désignera un arbitre sur un match auto-arbitré.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute en jeu et let au service.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation aux « **IFB JEUNES 2019** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).